4. Durée de vie conventionnelle : 20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE en kWh cumac/m²			×	SURFACE chauffée en m²	×	SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Zone climatique	H1	190		S		Bureaux	1,3
	H2	160				Enseignement	0,7
	H3	110				Commerces	1,1
						Hôtellerie, restauration	1,4
						Santé	0,9
						Autres secteurs	0,7

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-03**

Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule

1. Secteur d'application :

Flottes de véhicules professionnels.

2. Dénomination :

Installation d'un équipement de télématique embarquée et accès aux analyses comportementales par les conducteurs et par les gestionnaires de flotte.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Les équipements de télématique installés fournissent les données minimales suivantes :

1° La consommation du véhicule ;
2° Le kilométrage ;
3° L'utilisation de l'accélérateur ;
4° L'utilisation des freins ;
5° Le régime moteur ;
6° Les temps d'arrêt avec moteur fonctionnant.

4. Durée de vie conventionnelle : 4 ans.

5. Montant des certificats en kWh cumac :

TYPE DE VÉHICULE	MONTANT EN kWh CUMAC par opération de télématique installée
Véhicules légers	2 000
Véhicules utilitaires légers	2 900
Poids lourds	33 000
Autocar ou autobus	19 000

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **TRA-EQ-04**

Lubrifiant économiseur d'énergie pour véhicules légers

1. Secteur d'application :